

Croiser les regards et partager les compétences : la Mission d'Appui

Temporaire au Projet

Collectivité territoriale - Département de l'Isère - 2020



Avec son dispositif « mission d'appui temporaire au projet » (MATP), le département de l'Isère donne la possibilité à ses agents d'être mis à disposition

d'autres services pour participer à un projet stratégique de la collectivité.

Conduite du changement

Management

Auvergne-Rhône-Alpes

Fonction publique territoriale

Description du projet

Afin de permettre le croisement de regards et le partage de compétences, la Mission d'Appui Temporaire au Projet (MATP), permet à un agent de se mettre à disposition d'un projet de la collectivité à raison de 40% maximum de son temps de travail pendant 2 ans au plus.

Toutes les directions peuvent proposer des missions d'appui temporaire au projet et tous les agents peuvent, sous réserve de l'accord de leur hiérarchie, y candidater.

Les directions diffusent leurs besoins en missions d'appui temporaire aux projets via l'Intranet. Objectifs, compétences requises, temps alloués sont précisément définis.

Les candidats doivent recevoir l'aval hiérarchique avant toute démarche. Une lettre de mission d'appui temporaire au projet (agent en MATP, direction hiérarchique, direction d'accueil) est validée par la DGS. La MATP est l'opportunité pour un agent de mettre des compétences à disposition d'un domaine d'activité différent de son quotidien, mais ne vise pas la mobilité professionnelle.

Les missions d'appui temporaire au projet sont très diverses :

- Un agent d'une direction ressources, intéressé par la culture, a appuyé la conservatrice du futur Musée Champollion dans le recensement et l'inventaire des œuvres qui allaient y être exposées. Cette MATP a accéléré l'inventaire des collections et permis à la conservatrice de préparer plus sereinement l'ouverture du Musée.
- Un agent de la direction des mobilités a travaillé à l'acculturation aux démarches

d'innovation sociale et sociétale. Il a rédigé un document cadre permettant une délibération plus rapide. 24 MATP ont eu lieu, pour des durées de 3 mois à 2 ans.

Les bénéficiaires directs sont les chefs de projets recevant un appui pour faire avancer leurs projets et les agents en mission investis hors de leur champ d'expertise habituel. Les bénéficiaires indirects sont les équipes accueillant l'agent en MATP, ainsi que (plus inattendu) celles qui ont vu s'absenter leur collègue en mission.

Les uns et les autres témoignent de :

- L'intérêt de croiser les regards et les compétences sur des projets complexes,
- L'apport des MATP pour faire avancer les projets,
- La « bouffée d'air » que permet ce dispositif y compris pour les équipes dont un membre est absent régulièrement pour exercer sa MATP.

Celles-ci apprécient le bénéfice d'un regard différent et parfois d'autres façons de travailler ; la hiérarchie constate un engagement et une énergie renouvelés de l'agent. • Potentiel Cette mission, sans formalisme lourd, est facilement répliquable. Il est indispensable qu'elle soit portée par le « top management » : l'allocation de temps de travail en dehors du service doit être accompagnée par un vrai soutien managérial (redistribution des activités, gestion de la charge de travail), comprise et acceptée par l'ensemble de l'équipe. Pour accomplir sa mission, l'agent doit bénéficier de la confiance des différents acteurs et opérer en autonomie et responsabilisation.

Premier bilan au 15 juin 2021 : - Sur 24 MATP, seules 3 offres très techniques n'ont pas été pourvues ; - 18 sont en cours, 3 terminées - Un dispositif qui fonctionne bien, avec une « envolée » en 2020 (2/3 des MATP signées) et 13 directions concernées sur 30.

Objectifs et finalités

- Développer des projets,
- Utiliser toutes les richesses de la collectivité,
- Favoriser le croisement de regards et d'expériences entre directions,
- Offrir un pas de côté, de nouvelles expériences, la valorisation de ses compétences à un agent même s'il ne souhaite pas pour autant quitter son poste.

.